



RAPPORT DE PRESENTATION
RAPPORT DE PRESENTATION

BUDGET PRIMITIF CCHVO

2023

Contexte

L'article L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (renvoi aux dispositions de l'article L.2313-1 applicable aux communes) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRe du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la REpublique crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

Ce rapport répond donc à cette obligation en présentant les principales informations financières du Budget Primitif 2023 en nomenclature M 57.

Ce projet de Budget 2023 intègre le Budget Annexe « Centre Aquatique » suite à la suppression de ce dernier à la fin de l'exercice 2022.

Il convient également de préciser que le Budget Primitif 2023 est construit en reprenant les résultats cumulés des exercices antérieurs du budget principal et du budget annexe au regard du compte administratif voté conformément à l'instruction comptable M14.

Les enjeux du Budget Primitif 2023 :

Un budget dans la continuité

- Pas d'augmentation de la pression fiscale sur les contribuables : maintien des taux d'imposition communautaire

- Pas de recours à l'emprunt

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement par l'optimisation de la gestion et de l'organisation

- Maîtrise du poids de la masse salariale tout en assurant :
 - Un service public de qualité au sein du nouveau centre aquatique
 - Les compétences dévolues à la collectivité depuis 2017

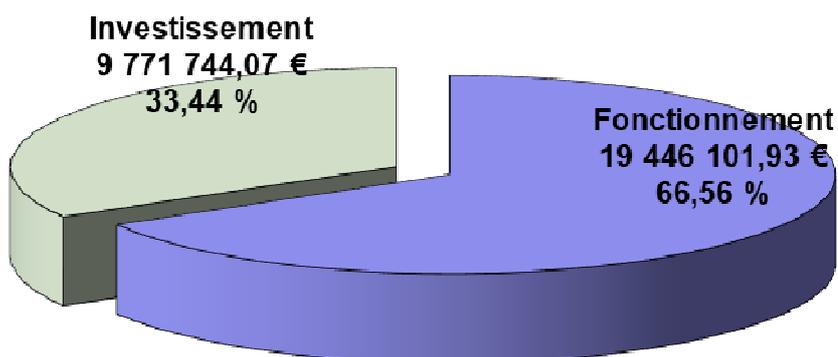
- Programmation pluriannuelle des investissements en maintenant un autofinancement stable

- Mise en œuvre les projets d'investissement liés aux compétences

- Accompagnement les communes en proposant des prises en charges de dépenses dans le cadre d'une mutualisation (Service urbanisme, destruction des nids des frelons asiatiques...)

Un budget équilibré à hauteur de : 29 221 946,00 €uros

SECTION	MONTANT
Fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes	19 446 101.93 €uros
Investissement équilibrée en dépenses et en recettes	9 771 744.07 €uros
<i>Dont Reports 2022</i>	Dépenses : 2 023 295.38€uros Recettes : 849 94330 €uros
TOTAL BUDGET	29 217 846.00 €

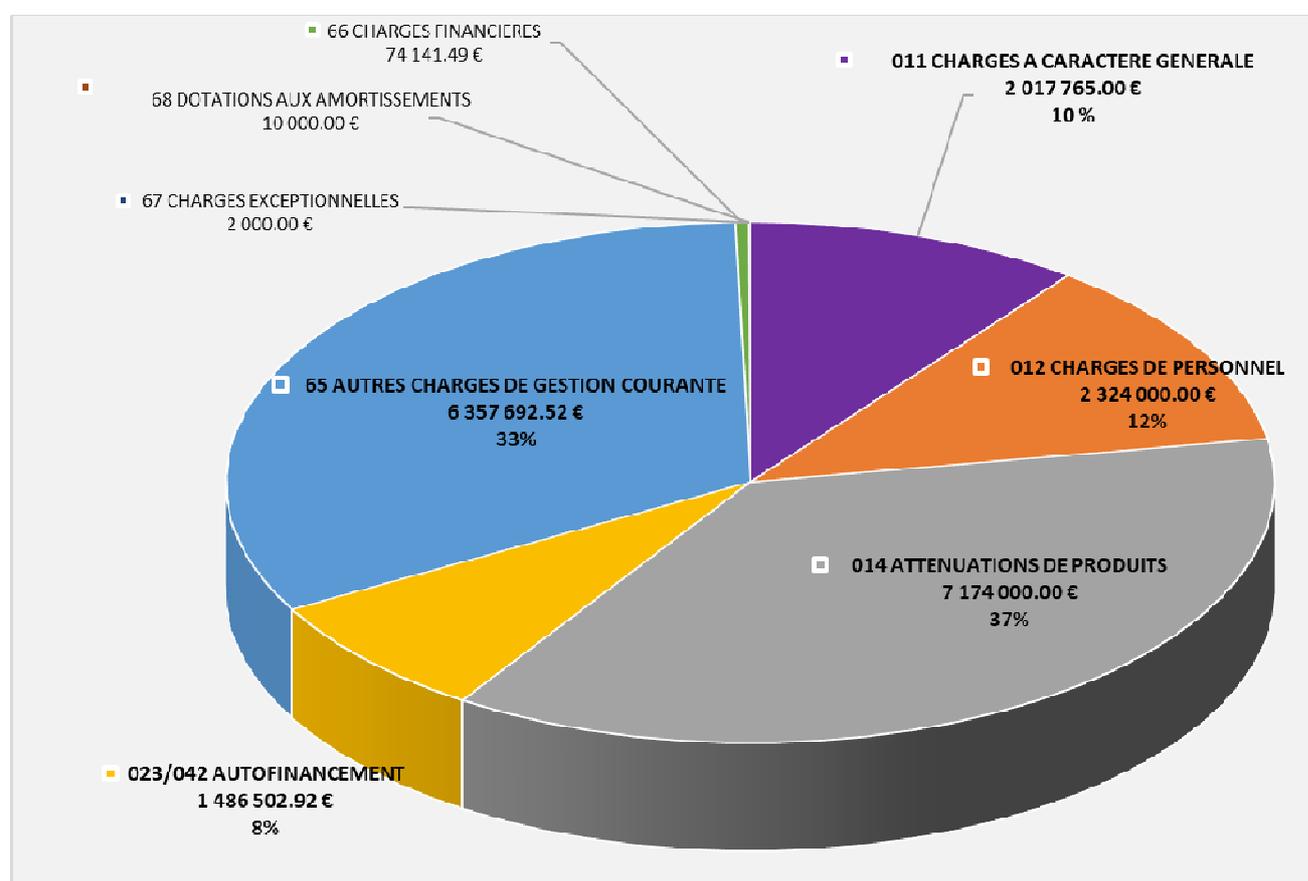


La section de fonctionnement
à hauteur de :
19 446 101,93 €uros

- Un budget de fonctionnement dans la stabilité (- 0,048 %)

Les dépenses de fonctionnement :

Chapitre	BP 2023
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 017 765.00
012 CHARGES DE PERSONNEL	2 324 000.00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	7 174 000.00
023/042 AUTOFINANCEMENT	1 486 502.92
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 357 692.52
66 CHARGES FINANCIERES	74 141.49
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000.00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	10 000.00
Total Dépenses	19 446 101.93

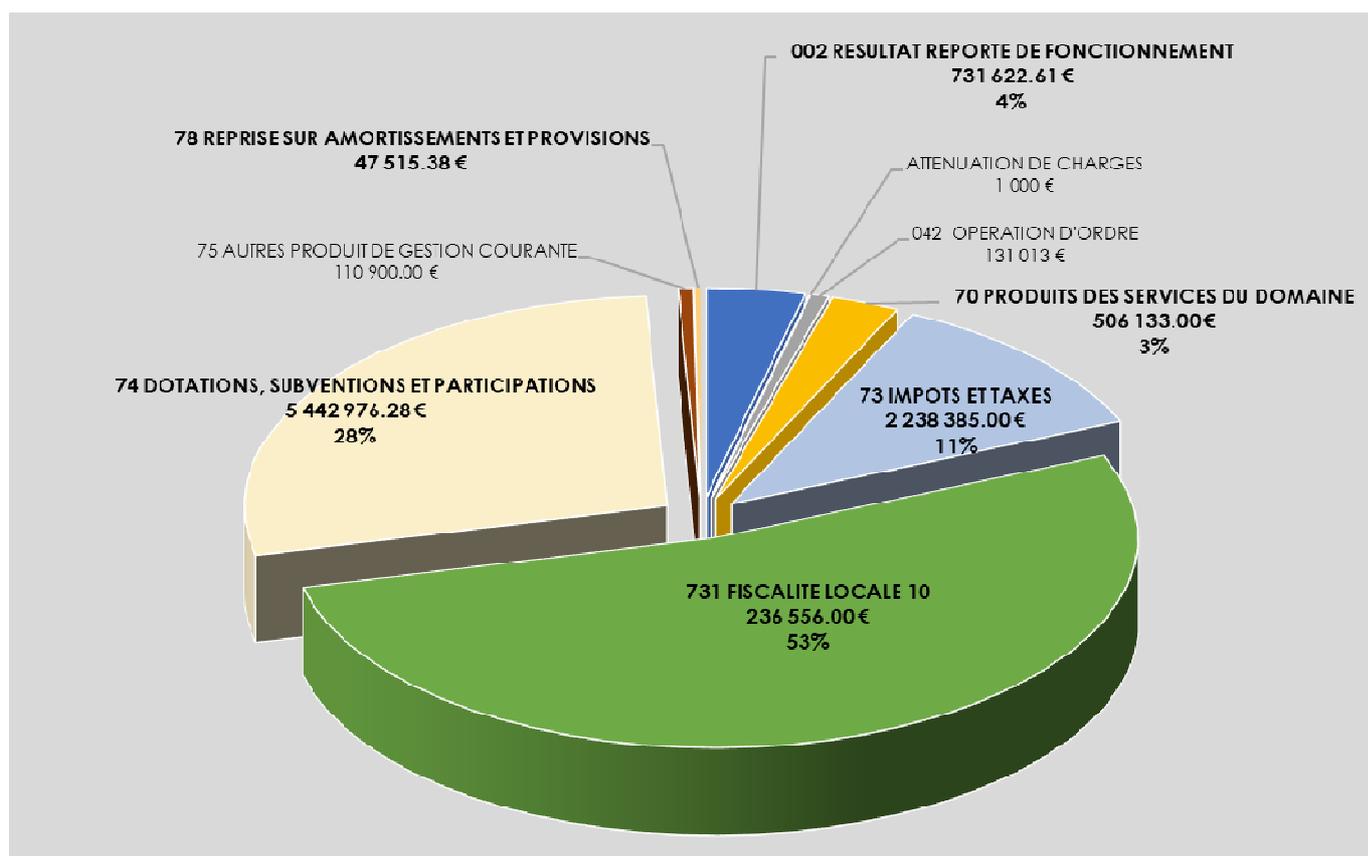


Détail des principales dépenses de fonctionnement :

- ✓ Des charges financières liées aux emprunts souscrits pour le nouveau Centre Aquatique à hauteur de 74 141,49 €uros
- ✓ Une augmentation mécanique des dépenses liées à l'exercice des compétences (Collecte des déchets, Gémapi, PNR...)
- ✓ Le reversement des Allocations Compensatrices (AC) aux communes
- ✓ Une diminution des dépenses à caractère général, chapitre 011, (Budget Principal + Budget Annexe) de l'ordre de 20 % par rapport aux prévisions de 2022 liée à l'intégration du Budget Annexe au Budget Principal qui comptabilisait 1 M€ de frais de personnel à ce chapitre. Toutefois, ce chapitre intègre l'augmentation de l'ordre de 25 % des dépenses dites « classiques » : fluides (énergie), fournitures, contrats, location, honoraires, etc....
- ✓ Une augmentation des dépenses de personnel, de 3,5 % par rapport aux prévisions 2022 (30 % par rapport au réalisé) dans un contexte prenant en compte le contentieux avec l'ancien DGS de la collectivité pour un montant de 350 000 €uros, les recrutements en année pleine pour le fonctionnement du Centre Aquatique, des postes ou emplois restés vacants en parti ou totalement en 2022 : CLS, Chargé de mission Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE) et Conseiller numérique (postes subventionnés)
- ✓ Par ailleurs, il est rappelé que le chapitre de dépenses (012) est impacté par plusieurs dispositifs légaux tels que les incidences liées au « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT) issues du déroulement de carrière des agents, la mise en œuvre du protocole « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (PPCR), le relèvement de certains taux de cotisation, la revalorisation de l'indice de rémunération des fonctionnaires, etc...
- ✓ Les charges de gestion courante sont en baisses (10 %) (suppression de la subvention d'équilibre de 1 M€ versée au Budget Annexe Centre Aquatique) mais comprennent une augmentation de l'ordre de 6 % des participations aux organismes de regroupement (SMOVON, TRI-OR, SMBO...), des cotisations diverses, des subventions (Cinéma et CRC, AIFMJD, ...), des indemnités des élus....
- ✓ Un autofinancement de 1 066 178,49 €uros en 2023 contre 886 676,25 €uros en 2022

Les recettes de fonctionnement :

Chapitre	BP 2023
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	731 622.61
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	1 000.00
042 OPERATIONS D'ORDRE	131 013.66
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE	506 133.00
73 IMPOTS ET TAXES	2 238 385.00
731 FISCALITE LOCALE	10 236 556.00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	5 442 976.28
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	110 900.00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.00
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	47 515.38
Total Recettes	19 446 101.93



Détail des principales recettes de fonctionnement :

- ✓ La dotation de base du groupement (DGF) et la dotation de compensation de groupement de communes n'ont pas été notifiées lors de l'établissement du document, ces dernières ont donc été estimées avec prudence à l'identique des montants perçus en 2022
- ✓ En ce qui concerne les recettes liées à la fiscalité locale (Taxes foncières, CFE, CVAE, TASCOT, TEOM et GEMAPI), ces dernières sont en légères baisse (- 0,08 %), étant précisé que pour la suppression de la CVAE, aucun élément n'a été transmis concernant la compensation et que la prévision inscrite au BP 2023 correspond à la moyenne des ressources perçues lors des trois dernières années
- ✓ Pour les autres Impôts et Taxes (Compensation TH, FPIC et FNGIR) une augmentation de 6 % est envisagée, avec une hypothèse d'un reversement au titre du FPIC à hauteur de 50 % de la recette 2022 (Notification prévue au cours du mois de juin)
- ✓ Les autres dotations, subventions et participations devraient restées stables en 2023 (en attente de certaines notifications)
- ✓ Les recettes liées aux subventions des postes de certains agents sont reconduites : ACV, CRTE (2^{ème} et dernière année), Conseiller Numérique (1^{ère} année – Financement sur 2 ans), CLS et CLSM
- ✓ Les produits des services communautaires sont constitués des recettes liées au Centre Aquatique, à l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage (AAGV) de Persan et à la participation du lycée de Beaumont-sur-Oise pour l'occupation du gymnase (via un financement de la Région IDF)
- ✓ Une partie de l'excédent de fonctionnement de l'année 2022 du Budget Principal (351 024,13 €) et l'ensemble de l'excédent du Budget Annexe « Centre Aquatique » (380 598,48 €) sont maintenus en fonctionnement pour le financement du contentieux lié à l'ancien DGS et pour les augmentations du coût des fluides au Centre Aquatique ; le solde de l'excédent du Budget Principal, soit 2 020 000,00 €, étant affecté en section investissement pour financer les dépenses d'investissement de 2023

Un budget d'investissement à hauteur de : 9 771 744,07 (Reste à Réaliser 2022 inclus)

■ Un budget d'investissement représentant 33,44 % des dépenses :

■ Les principaux projets de l'année 2023 :

✓ Ensemble des études en cours (RAR : PCAET, Plan Guide mobilité, Conférence Intercommunale du Logement et Commission Intercommunale d'Attribution du logement ; OPAH-RU, PLH...)	473 400 €
.....	
✓ Etudes environnementales Berges de l'Oise	50 000 €
.....	
✓ Volet animation OPAH-RU (1 ^{ère} année – Animation prévue sur 5 ans)	284 000 €
.....	
✓ Aménagements du Centre Aquatique (Toboggan, réaménagement de l'accueil et des espaces extérieurs, installation de panneaux photovoltaïques pour une « autoconsommation » du bâtiment, si étude concluante)	753 145 €
.....	
✓ Etudes terrains familiaux (maîtrise d'œuvre urbaine sociale – MOUS /MO provision maîtrise d'œuvre travaux)	250 000 €
.....	
✓ Provision pour acquisition foncière et travaux terrains familiaux	220 000 €
.....	
✓ Programme d'actions PCAET	30 000 €
.....	
✓ Frais liés aux logiciels et outils numériques (Shoop City – Site Internet, Cyber sécurité...)	110 000 €
.....	
✓ Actions et travaux en faveur des commerces dans le cadre du FISAC	184 000 €
.....	
✓ Fonds de concours SMBO pour travaux Berges de l'Oise (RAR)	180 000 €
.....	
✓ Etude de requalification du Chemin Pavé (RAR)	216 000 €
.....	
✓ Travaux divers 2022 (RAR)	77 374 €
.....	

✓ Travaux d'aménagement des Berges de l'Oise	2 300 000 €
✓ Les dépenses d'aménagement du parvis de la gare de Nointel / Mours (DSIL 2020 - RAR)	49 025 €
✓ Travaux divers et installation de panneaux photovoltaïques pour autoconsommation du Gymnase S. DIAGANA (si étude concluante)	232 000 €
✓ Travaux de voirie zones d'activités	199 000 €
✓ Dépenses liées aux travaux de protection des espaces soumis aux dépôts sauvages – mobilité douce (RAR)	500 000 €
✓ Acquisition de matériels divers pour le Centre Aquatique, Gymnase et les Services	92 000 €
✓ Travaux Plan Vélo 1 ^{ère} tranche	3 000 000 €
✓ Le remboursement des emprunts	307 000 €

■ **Une partie de ces projets bénéficient de subventions ou feront l'objet d'une demande pour un montant 3 523 753,30 €uros : Nouvelles subventions pour un montant de 2 673 810 €uros + 849 943 €uros de subventions obtenues, reportées en RAR :**

- ✓ Subventions Régionale et Départementale pour les mobilités douces (Berges de l'Oise - Plan vélo)
- ✓ Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les projets communautaires 2023 concernant le Gymnase Diagana et un complément de financement pour l'installation d'un toboggan extérieur au Centre Aquatique
- ✓ FISAC pour les actions d'accompagnement du commerce
- ✓ EPFIF pour l'étude concernant les travaux du Chemin Pavé

- ✓ Pour information :
Les recettes inscrites en RAR concernent le CPER pour les études PCAET / Plan guide des berges de l'Oise (Etat-Région) ; CPIER pour l'étude de redéveloppement économique des villes de Beaumont-sur-Oise et de Persan (Etat-Région) ; EPFIF (PLHi) ; ANAH pour l'OPAH-RU ; Banque des Territoires pour l'application Shop City, le plan guide des berges de l'Oise et l'OPAH-RU ; DSIL et DETR 2020 et 2021 obtenus pour les projets communautaires ; CPIER pour l'étude de requalification du Chemin Pavé ; Etc...

■ **Le financement des projets, après déduction des subventions, étant réalisé par les recettes d'investissement :**

- ✓ Le FCTVA : 80 000 €uros
- ✓ L'affectation de l'excédent de fonctionnement 2022 : 2 020 000,00 €uros
- ✓ L'autofinancement de la CCHVO :
 - Autofinancement prévisionnel 2023 (Compte 021) : 1 066 178.49 €uros
 - Excédent reporté : 2 658 487,85 €uros
 - Amortissement des biens : 420 324,43 €uros